



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04620191127742

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la FPT du Lot,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Lot

Transmis au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Pradines, le 27 novembre 2019

Monsieur Jean PETIT
Président du centre de gestion de la FPT du Lot

Le Centre de Gestion de la FPT du Lot assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V04619103900001	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps non complet	Commune de Cressensac-Sarrazac 46600 Cressensac-Sarrazac	01/11/2019	04620191014423